



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le mardi 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Quatorze, le 11 décembre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON, Maire.

#### **Etaient présents (31) :**

Monsieur BRÉTILLON, Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Madame CAMPOS-BRÉTILLON, Monsieur TURANO, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLÉ, Madame CERTIN, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame MEUNIER, Madame GRUBER, Madame GONNET, Madame HERBERT, Monsieur CARREL, Madame EL HARTI, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Madame MOLINA (jusqu'à 20h30), Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

#### **Etaient excusés (4) :**

Monsieur CRON (pouvoir Mme CAMPOS-BRÉTILLON), Monsieur MAZURE (pouvoir M. GICQUEL), Madame FRUAUT, Madame MOLINA (à partir de 20h30 – pouvoir M. BENOIT à compter du point 24).

**Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MIROUDOT.**

#### **1) Adoption Procès-verbal séance du 16 octobre 2014.**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 octobre 2014.

#### **2) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à des associations municipales un acompte sur leur subvention 2015.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 14/137**

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à verser aux associations un acompte sur la subvention qui leur sera accordée en 2015, selon la répartition ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ACOMPTES 2015</b>	<b>SUBVENTIONS COMMUNALES 2014</b> <small>(hors subventions exceptionnelles)</small>
Amicale du 3 <sup>ème</sup> Age	5 000 €	30 000 €
Association Culturelle Beth Malahi (ACBM)	6 750 €	27 000 €
Association des Familles de Charenton	2 250 €	5 000 €
Attitude Charenton GRS	4 500 €	10 000 €
Croix Rouge Française	3 000 €	6 000 €
Groupement d'Entraide du Personnel Communal	9 000 €	87 400 €
Comité de Jumelage	1 500 €	1 500 €
Section Allemagne	3 500 €	7 000 €
Section Grande-Bretagne	5 000 €	10 000 €
Section Israël	1 500 €	3 000 €
Section Italie	1 500 €	3 000 €
Académie de Boxes	3 000 €	7 000 €
Azur Olympique Athlétisme	12 000 €	31 000 €
Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)	23 000 €	49 000 €
CNM Charenton Volley-Ball	30 000 €	70 000 €
CNM Natation-Water-Polo (Cercle des Nageurs de la Marne)	20 000 €	49 000 €
Charenton Tennis de Table	15 500 €	31 000 €
Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket	35 000 €	70 000 €

4) **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants du Vieux Charenton (A.C.V.C).**

**Rapporteur : Mme KADDOUCH**

**Délibération n° 14/139**

Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de verser à l'Association des Commerçants du Vieux Charenton (A.C.V.C) une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 € sur les comptes de l'année 2014.

5) **Convention d'objectifs entre la Commune et l'association GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal).**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 14/138**

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal).

6) **Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations Gymnastique Détente Charenton et Cercle des Nageurs de la Marne de Charenton.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 14/172**

Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de verser à l'association Gymnastique Détente Charenton une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 €, et à l'association Cercle des Nageurs de la Marne de Charenton, une subvention exceptionnelle de 3500 €.

### 7) Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 14/140

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (3 voix contre- groupe « Charenton avant tout », 1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), de modifier les emplois permanents ainsi qu'il suit :

**SUPPRIMER :**

- 1 Attaché principal
- 1 Assistante maternelle
- 1 Chargé de mission Sports
- 1 Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**CREER :**

- 1 Auxiliaire de soins principale de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

### 8) Création d'emplois saisonniers.

Rapporteur : M. BOCCARA

Délibération n° 14/141

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer des emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps complet ou non complet pour les accueils de loisirs maternels et primaires et ceux du secteur jeunesse, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune.

Par ailleurs, le Conseil municipal décide de créer 6 emplois saisonniers pour différents services municipaux (Administration Générale, Cimetières, Service Retraités).

*La liste des emplois créés peut être consultée à l'accueil de l'Hôtel de Ville.*

Par ailleurs et comme chaque année, le Service des Affaires civiles procédera au recrutement de 9 agents saisonniers recenseurs pour les mois de janvier et février 2015.

### 9) BP 2015 – Décision Modificative n° 2/2014 du Budget Principal de la Commune.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 14/142

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité (2 voix contre – groupes « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition » - et 3 abstentions – groupe « Charenton avant tout »), l'ajustement et l'ouverture des crédits par la Décision Modificative n° 2/2014 ci-dessous :

**OPERATIONS REELLES - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014**

**DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>18 680,00 €</b>					
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
65 - Autres charges de gestion courante	6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	742 492,00 €	18 680,00 €	761 172,00 €	<b>Article 6574 :</b> Subventions complémentaires aux associations sportives : Besoin complémentaire de crédits à hauteur de 18 680 € Basket : 15 000 € Volley Ball : 20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>742 492,00 €</b>	<b>18 680,00 €</b>	<b>761 172,00 €</b>	

**RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>18 680,00 €</b>					
<b>RECETTES REELLES DE</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
73 - Impôts et Taxes	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 500 000,00 €	18 680,00 €	1 518 680,00 €	Ajustement des crédits.
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>18 680,00 €</b>	<b>1 518 680,00 €</b>	

**DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>103 611,00 €</b>					
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	1 073 962,00 €	103 611,00 €	1 177 573,00 €	Régularisation d'une écriture pour intégrer dans l'actif de la ville la parcelle n°P27 nie de l'Abreuvoir sans N° - afin de pouvoir effectuer la retrocession de celle-ci aux consorts BIDAULT - Délibération n° 2014-127 -
<b>TOTAL</b>		<b>1 073 962,00 €</b>	<b>103 611,00 €</b>	<b>1 177 573,00 €</b>	

**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>103 611,00 €</b>					
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
024 - Produits des cessions d'immobilisations	024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 107 558,00 €	103 611,00 €	2 211 169,00 €	Retrocession de la parcelle n°P27 rue de l'Abreuvoir sans N° aux consorts BIDAULT suivant la délibération n° 2014-127
<b>TOTAL</b>		<b>2 107 558,00 €</b>	<b>103 611,00 €</b>	<b>2 211 169,00 €</b>	

**OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014**

**MOUVEMENTS D'ORDRE**

<b>0,00 €</b>					
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
040	281578 - Autre matériel et outillage de voirie	69 905,00 €	7 092,00 €	76 997,00 €	Ajustement des amortissements 2014 281578 : 7 092 €
	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 162 016,00 €	8 314,00 €	1 170 330,00 €	Ajustement des amortissements 2014 : 28183 : 8 314 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 018 814,92 €	- 15 406,00 €	2 003 408,92 €	Equilibrage des mouvements d'ordres relatifs aux amortissements
<b>TOTAL</b>		<b>3 250 735,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 250 735,92 €</b>	
<b>0,00 €</b>					

**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
042	6811 - Dotations aux amortissements	1 309 000,00 €	15 406,00 €	1 324 406,00 €	Ajustement des dotations aux amortissements 2014 pour les natures : 281578 : 7 092 € 28183 : 8 314 €
023 - Virement à la section d'investissement		2 018 814,92 €	- 15 406,00 €	2 003 408,92 €	Equilibrage des mouvements d'ordres relatifs aux amortissements
<b>TOTAL</b>		<b>3 327 814,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 327 814,92 €</b>	

**OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALE - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014**

**MOUVEMENTS D'ORDRE**

<b>300,00</b>					
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
041	2161 - Œuvres d'arts	- €	300,00 €	300,00 €	Intégration d'un don - Décision du maire n°2014-006 du 3/2/2014 - Toile de l'hôtel de ville par Jean LABRO
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	

300,00 €					
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2014 (y compris DM n° 1)	Décision Modificative n° 2/2014	TOTAL Budget 2014	Observations Décision Modificative n° 2/2014
041	10521- Dons et legs en capital	- €	300,00 €	300,00 €	Intégration d'un don - Décision du maire n°2014-006 du 3/2/2014 - Toile de l'hôtel de ville par Jean LABRO
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	

### EQUILIBRE BUDGETAIRE

<b>Section de fonctionnement :</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles		18 680,00 €	18 680,00 €
Opérations d'ordre 023		-15 406,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre S/S		15 406,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>18 680,00 €</b>	<b>18 680,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles		103 611,00 €	103 611,00 €
Opérations d'ordre 021		0,00 €	-15 406,00 €
Opérations d'ordre S/S		0,00 €	15 406,00 €
Opérations d'ordre Patrimoniales		300,00 €	300,00 €
<b>Total</b>		<b>103 911,00 €</b>	<b>103 911,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>122 591,00 €</b>	<b>122 591,00 €</b>

La Décision Modificative n° 2/2014 du Budget Principal de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-onze euros.

#### 10) Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 – Ville et Assainissement.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 14/143

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité (2 voix contre – groupes « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition » - et 3 abstentions – groupe « Charenton avant tout »), Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des Budgets Primitifs 2015 Ville et Assainissement, des dépenses d'investissement à hauteur de **1 362 000 €**.

**11) Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2004 à 2013.**

**Rapporteur : M. MIROUDOT**

**Délibération n° 14/144**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant tout »), l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2004 à 2013 s'élevant à 8 519,97 €, selon l'état présenté par la Trésorerie.

**12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur la subvention 2015.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 14/145**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 467 500 € sur la subvention 2015.

**13) Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice de 13 550 € pour le financement d'opérations d'investissement.**

**Rapporteur : M. BENOIT**

**Délibération n° 14/146**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours de 13 550 € pour les travaux d'investissement sur le site de l'accueil de la piscine Télémaco Gouin, en vue d'aménager un poste de travail pour une personne en situation de handicap.

**14) Renouvellement de l'autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 14/173**

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »), Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance dans le cadre des différents projets locaux de prévention de la délinquance.

**15) Revalorisation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2015.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 14/147**

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 voix contre – groupe « Charenton Ambition » et 4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), la revalorisation de 0,9 % des tarifs de droits de voirie pour l'année 2015. Ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour la remise en service du réseau TRAPIL.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 14/148**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL), sise 7 et 9 rue des Frères Morane à PARIS (75015), pour la remise en service du réseau d'hydrocarbures.

- 17) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer deux conventions de partenariat avec le Conseil Général du Val-de-Marne, pour les replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales et pour la décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales de la Commune.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/149**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le département pour les replantations d'arbres d'alignement le long des routes départementales et à signer la convention de partenariat avec le département pour l'installation d'illuminations et décorations sur les arbres d'alignement le long des routes départementales.

- 18) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental pour l'implantation d'une station Autolib' au 147 rue de Paris à Charenton-le-Pont.**

**Rapporteur : Mme LYET**

**Délibération n° 14/136**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental pour l'implantation d'une station Autolib' au 147 rue de Paris à Charenton-le-Pont.

- 19) **Déclassement du lot B correspondant à une superficie de 129 m<sup>2</sup> du terrain d'assiette de la voie communale située rue Président Kennedy.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/150**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie », 4 abstentions – groupes « Charenton avant tout » et « Charenton Ambition »), la désaffectation et le déclassement de la portion de 129 m<sup>2</sup> de la voirie communale « rue du Président Kennedy » et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à cette procédure.

- 20) **Déclassement d'une partie de la parcelle et des ouvrages publics communaux cadastrés Q160 située 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/151**

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (3 voix contre – groupe « Charenton avant tout », 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), le déclassement effectif de la parcelle cadastrée Q160 d'une surface de 636 m<sup>2</sup> et des ouvrages publics communaux situés 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort et de son intégration au domaine privé communal.

- 21) **Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (C.P.C.U) située 177, rue de Bercy à Paris 12<sup>ème</sup>.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 14/152**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

- 22) **Avis sur la fusion de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPF IDF).**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/153**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie »), un avis favorable sur la fusion de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPF IDF).

**23) Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal Charenton-le-Pont – Saint-Maurice.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/154**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions), un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal de Charenton-Saint Maurice.

**24) Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Ville de Paris.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/155**

Le Conseil Municipal émet, à la majorité, un avis favorable avec réserve sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la ville de Paris, du fait de l'absence de précisions sur les actions en faveur de l'accueil des gens du voyage.

Le groupe « Charenton avant tout » émet un avis favorable sans réserve sur le PLH de la Ville de Paris.

**25) Présentation des rapports d'activité 2013 relatifs aux Délégations de Service Public confiées à la Société VINCI PARK pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie, à la Société VEOLIA EAU pour la gestion de l'assainissement mais également des rapports d'activité 2013 relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale SEDIF (eau), SIGEIF (gaz et électricité), SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).**

**Rapporteurs : MM. TURANO, MIROUDOT, ROURE et BENOIT**

**Délibération n° 14/157**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des rapports d'activité 2013 cités en objet.

**26) Tarifs applicables aux structures multi-accueil du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015.**

**Rapporteur : Mme KADDOUCH**

**Délibération n° 14/158**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation familiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03 %

La participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées dans le cadre de l'accueil occasionnel.

Les taux d'effort sont appliqués à partir de 629,13 euros jusqu'à 5 950 euros de ressources mensuelles.

Les ressources prises en compte sont constituées par l'ensemble des revenus avant déductions fiscales.

Pour les familles ayant un enfant handicapé, le taux d'effort appliqué sera celui immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait dû prétendre en fonction du nombre d'enfants au foyer.

**27) Tarifs applicables à la crèche familiale du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015.**

**Rapporteur : Mme KADDOUCH**

**Délibération n° 14/159**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation familiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.05 %
2 enfants	0.04 %
3 enfants	0.03 %
4 enfants et plus	0.02 %

**28) Création d'un Relais Assistants Maternels (RAM) : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre de subventions.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS-BRETILLON**

**Délibération n° 14/160**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à l'occasion de la création du Relais Assistants Maternels, Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'obtention d'un agrément préalable à l'ouverture de cette structure et à solliciter le concours financier, en particulier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne mais aussi de tout autre organisme de la Ville, tant en terme de subventions de fonctionnement que de subventions d'investissement.

**29) Tarifs 2015 : Hébergement, restauration et lingerie à la Résidence Jeanne d'Albret sise 12 rue Paul Eluard à Charenton-le-Pont.**

**Rapporteur : Mme LEHOUT-POSMANTIER**

**Délibération n° 14/161**

Le Conseil Municipal fixe, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

**1) Tarifs hébergement**

- Tarif mensuel studio: 448,80 €
- Forfait journalier pour la chambre d'hôte : 30,74 €

**2) Tarifs restauration midi**

- 3 € pour les personnes ayant des ressources inférieures ou égales à 977 €
- 4,83 € pour les personnes ayant des ressources entre 977,01 € et 1 077 €
- 7 € pour les personnes ayant des ressources entre 1 077,01 € et 1 177 €
- 9,18 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 1 177 €

• **Suppléments**

- Vin ordinaire : 1,10 €
- Repas invité : 10 €

**3) Laverie**

Participation forfaitaire de 4,68 € par lessive.

**30) Fixation des tarifs des prestations périscolaires, extrascolaires et scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

**Rapporteur : Mme MAGNE**

**Délibération n° 14/162**

Le Conseil Municipal maintient, à la majorité ( 5 voix contre – groupes « Charenton avant tout », « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »), les

tranches de quotients familiaux définies dans la délibération du 12 décembre 2013, l'article 2 de la Loi de finances de 2015 n'ayant prévu aucune revalorisation pour cette année :

Tranches	Quotients familiaux
1	De 180 € à 480 €
2	De 480 € à 761 €
3	De 761 € à 1 023 €
4	De 1 023 € à 1 458 €
5	De 1 458 € à 1 890 €
6	De 1 890 € à 2 321 € et +

Pour chaque tranche, le tarif appliqué aux familles sera issu d'une progression linéaire entre les bornes.

Le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

#### RESTAURATION SCOLAIRE

Tranches	Fourchettes des tarifs	
1 De 180 € à 480 €	0,59 €	à 2,32 €
2 De 480 € à 761 €	2,32 €	à 3,72 €
3 De 761 € à 1 023 €	3,72 €	à 4,42 €
4 De 1 023 € à 1 458 €	4,42 €	à 4,66 €
5 De 1 458 € à 1 890 €	4,66 €	à 5,24 €
6 De 1 890 € à 2 321 € et +	5,24 €	à 5,83 €

## ACCUEILS DU SOIR

(Accueils du soir en maternelle, activités du soir et études surveillées en élémentaire)

Tranches	Fourchettes des tarifs		
1 De 180 € à 480 €	1,13 €	à	1,69 €
2 De 480 € à 761 €	1,69 €	à	1,93 €
3 De 761 € à 1 023 €	1,93 €	à	2,25 €
4 De 1 023 € à 1 458 €	2,25 €	à	2,82 €
5 De 1 458 € à 1 890 €	2,82 €	à	3,39 €
6 De 1 890 € à 2 321 € et +	3,39 €	à	3,73 €

## ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES

(vacances scolaires – tarifs jour activités)

Tranches	Fourchettes des tarifs		
1 De 180 € à 480 €	1,69 €	à	3,32 €
2 De 480 € à 761 €	3,32 €	à	5,31 €
3 De 761 € à 1 023 €	5,31 €	à	7,11 €
4 De 1 023 € à 1 458 €	7,11 €	à	9,27 €

5 De 1 458 € à 1 890 €	9,27 €	à	10,79 €
6 De 1 890 € à 2 321 € et +	10,79 €	à	13,56 €

Les tarifs concernent le prix jour activité auquel s'ajoute la restauration scolaire, elle-même facturée comme indiqué page 2 de la délibération.

**(période scolaire – mercredi tarif demi-journée)**

Tranches	Fourchettes des tarifs		
1 De 180 € à 480 €	0,85 €	à	1,66 €
2 De 480 € à 761 €	1,66 €	à	2,65 €
3 De 761 € à 1 023 €	2,65 €	à	3,56 €
4 De 1 023 € à 1 458 €	3,56 €	à	4,63 €
5 De 1 458 € à 1 890 €	4,63 €	à	5,39 €
6 De 1 890 € à 2 321 € et +	5,39 €	à	6,78 €

Les tarifs concernent le prix demi-journée activité auquel s'ajoute la restauration scolaire, elle-même facturée comme indiqué page 2 de la délibération.

<b>MINI-SEJOURS DE VACANCES (7-11 ans) &amp; CLASSES DE DECOUVERTE</b>
--

Tranches	Fourchettes des tarifs	
1 De 180 € à 480 €	12,00 €	à 21,75 € <i>Soit de 16 % à 29 % du coût moyen</i>
2 De 480 € à 761 €	21,75 €	à 31,50 € <i>Soit de 29 % à 42 % du coût moyen</i>
3 De 761 € à 1 023 €	31,50 €	à 33,75 € <i>Soit de 42 % à 45 % du coût moyen</i>
4 De 1 023 € à 1 458 €	33,75 €	à 39,75 € <i>Soit de 45 % à 53 % du coût moyen</i>
5 De 1 458 € à 1 890 €	39,75 €	à 42,00 € <i>Soit de 53 % à 56 % du coût moyen</i>
6 De 1 890 € à 2 321 € et +	42,00 €	à 44,25 € <i>Soit de 56 % à 59 % du coût moyen</i>

**31) Mise à jour du règlement intérieur des prestations péri et extrascolaires.**

**Rapporteur : Mme MAGNE**

**Délibération n° 14/163**

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (3 voix contre – groupe « Charenton avant tout » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), le nouveau règlement intérieur des prestations péri et extrascolaires.

**32) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions annuelles d'objectifs entre la commune et les associations : Azur Olympique Charenton, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley-Ball, Saint-Charles Charenton – Saint-Maurice Basket Ball.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 14/164**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les conventions annuelles d'objectifs avec les associations suivantes :

- Azur Olympique Charenton,
- Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley-Ball,
- Saint-Charles Charenton – Saint-Maurice Basket-Ball,

L'attribution d'une subvention et de son montant devra faire l'objet d'une délibération spécifique.

**33) Approbation du projet « Pass'Sport » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat afférente avec les associations et clubs sportifs de Charenton.**

**Rapporteur : Mme CERTIN**

**Délibération n° 14/165**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet « Pass'Sport » et la convention « Pass'Sport » de partenariat avec l'association et/ou club sportif et autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention.

**34) Réactualisation des tarifs de location des installations sportives ainsi que des tarifs et droits d'entrée pour la piscine et la fosse de plongée.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 14/166**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (3 voix contre – groupe « Charenton avant tout »), de réactualiser les tarifs de location des installations sportives ainsi que les tarifs et droits d'entrée pour la piscine et la fosse de plongée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**35) Fixation des tarifs d'inscription aux stages théorique et d'approfondissement pour la formation au BAFA au cours de l'année 2015.**

**Rapporteur : Mme CERTIN**

**Délibération n° 14/156**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs aux formations au BAFA pour l'année 2015 comme suit :

<b>Formation au BAFA</b>	<b>Tarifs par candidat applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>
Stage théorique	285 €
Stage d'approfondissement	250 €

**36) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec l'IFAC pour les formations BAFA organisées en 2015.**

**Rapporteur : Mme CERTIN**

**Délibération n° 14/167**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention avec l'IFAC qui définit les modalités d'organisation de la Formation au BAFA à Charenton-le-Pont et autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention.

**37) Attribution d'une subvention complémentaire aux associations sportives Saint Charles Charenton – Saint-Maurice Basket Ball et Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 14/168**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Saint Charles Charenton – Saint-Maurice Basket Ball une subvention complémentaire de 15 000 € et à l'association du Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball, une subvention complémentaire de 20 000 €, sur les comptes de l'année 2014.

**38) Projet accompagnement à la scolarité (point présenté pour information).**

**Rapporteur : Mme CERTIN**

**39) Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – Année 2015.**

**Rapporteur : Mme LYET**

**Délibération n° 14/169**

Le Conseil Municipal fixe, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » - 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs des concessions dans les cimetières comme suit :

**CIMETIERE VALMY :**

15 ans enfant	170,00 €
15 ans adulte	350,00 €
30 ans enfant	320,00 €
30 ans adulte	650,00 €
50 ans 2 m <sup>2</sup>	1450,00 €
de 2m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	1450,00 €
Perpétuelle 2 m <sup>2</sup>	6185,00 €
de 2 m <sup>2</sup> à 4 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	6185,00 €

**CIMETIERE ANCIEN :**

30 ans adulte	775,00 €
50 ans 2 m <sup>2</sup>	3080,00 €
de 2 m <sup>2</sup> à 4 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	3080,00 €
Perpétuelle 2 m <sup>2</sup>	6725,00 €
de 2 m <sup>2</sup> à 4 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	6725,00 €

**CHAPELLE A RESTAURER CIMETIERES VALMY ET ANCIEN :**

2 m <sup>2</sup>	2965,00 €
de 2 m <sup>2</sup> à 4 m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup>	2965,00 €

**COLUMBARIUMS CIMETIERE VALMY :**

30 ans	375,00 €
50 ans	980,00 €

**COLUMBARIUMS CIMETIERE ANCIEN :**

30 ans	505,00 €
50 ans	1200,00 €

**40) Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – Année 2015.****Rapporteur : Mme LYET****Délibération n° 14/170**

Le Conseil Municipal décide, (4 voix contre – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » - 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il sera perçu aux cimetières Ancien et Valmy les redevances suivantes :

**TAXE D'INHUMATION**

Cette taxe, de nature fiscale, sera perçue lors de chaque inhumation.

Elle est fixée à **72,00 €**

Elle ne sera pas perçue dans le cas d'une inhumation d'un enfant mineur.

**REDEVANCE POUR LOCATION D'UNE CASE DE CAVEAU PROVISOIRE**

Elle sera perçue :

- à l'entrée
- à la sortie

du caveau provisoire, la descente ou la remontée du cercueil étant effectuée par les fossoyeurs.

Elle est fixée à **21 €**

En ce qui concerne le droit de séjour, il ne sera perçu qu'à partir du 8<sup>ème</sup> jour.

Il est fixé à **3,60 € par jour**

**REDEVANCE POUR TOURNAGE**

Ces tournages devront être soumis à l'autorisation préalable du Maire, et donneront lieu à une redevance forfaitaire de

**750 € au cimetière de Valmy**  
**875 € au cimetière Ancien**

### **VACATION DE POLICE**

Le taux de la vacation de police à régler par les familles est fixée à **21,50 €**

### **TAXE DE DISPERSION**

Il est proposé de créer une taxe de dispersion, identique dans son montant, à celle perçue au Cimetière Intercommunal de Valenton, soit **55 €**.

#### **41) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour 2015.**

**Rapporteur : Mme LYET**

**Délibération n° 14/171**

Le Conseil Municipal fixe, à **l'unanimité**, la rémunération des agents recenseurs comme suit :

#### **1<sup>ère</sup> partie – Rémunération à l'imprimé :**

- Feuille de logement	1.50 €
- Bulletin individuel	1.50 €
- Logement non enquêté	0.25 €
- Dossier d'adresse collective	0.50 €

#### **2<sup>ème</sup> partie – Primes :**

- Séance de formation	16 €
- Qualité de la tournée de reconnaissance	50 €
- Qualité du remplissage du carnet de tournée	125 €
- Qualité de la collecte	175 €
- Objectifs hebdomadaires	

**Fin de séance : 22h10**